



2020

DOCUMENT RÉGIONAL DE FORMATION



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



FORMCo
Formation continue et
développement des compétences

Ce document régional de formation (DRF) présente pour l'année 2020 les **orientations stratégiques retenues en matière de formation continue des personnels** exerçant les missions du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de FranceAgriMer (FAM) pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Ces agents sont répartis au sein des 3 sites de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), des 24 Directions Départementales Interministérielles (DDI) associées aux missions du MAAF, des 22 Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) et de Bordeaux Sciences Agro (BSA) pour l'enseignement supérieur.

L'élaboration de ce document s'appuie sur la **note d'orientation pour la formation continue des personnels 2020-2021-2022** parue le 23 juillet 2019 (note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-554) ainsi que sur la consultation des responsables locaux de formation et équipes des trois sites de la DRAAF, des DDT(M), des DD(CS)PP et des EPLEFPA de la région.

SOMMAIRE

I. Présentation de la Région.....	3
II. Bilan des actions menées en 2019.....	6
III. Plan prévisionnel des actions à mener en 2020.....	9
IV. Contexte interministériel en région.....	11
V. Accompagnements individuels et mise en place du CPF.....	14

Crédits photo

Médiathèque du MAA

<http://mediatheque.agriculture.gouv.fr/>

I. Présentation de la Région

1. Contexte régional RH

La Nouvelle-Aquitaine regroupe pour les seuls agents du MAA une population totale de plus de 5000 agents public, dont 1300 pour les services déconcentrés, plus de 3000 pour l'enseignement technique et supérieur dans les EPLEFPA, environ 150 pour Bordeaux Sciences Agro¹ et 400 dans l'enseignement privé.

Ces agents exercent leurs missions au sein des 24 structures départementales (8 DDT, 4 DDTM, 4 DDPP et 8 DDCSPP), 22 EPLEFPA répartis sur 46 sites de formation, 1 école d'ingénieurs (Bordeaux Sciences Agro) et 1 DRAAF répartie sur 3 sites principaux et 9 sites annexes.

L'année 2020 est annoncée avec son lot de complications, tant concernant les missions spécifiques du ministère que les missions supports :

- De façon générale, la DRFCP est de plus en plus sollicitée pour apporter des conseils et des prestations individualisées aux agents, notamment en lien avec la MAPS et les services d'assistance sociale. Ces sollicitations vont sans aucun doute se multiplier dans les années à venir en raison des fortes réformes en cours et à venir, notamment le programme Action Publique 2022 et la loi de transformation de la fonction publique.
- Pour l'enseignement agricole, plusieurs éléments récents ont un impact notamment sur le volume d'agents à accompagner :
 - la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage a pour conséquence directe la participation à une réflexion stratégique territoriale, la mise en place de formations spécifiques et la couverture de frais de formations qui jusque-là n'entraient pas dans les prérogatives de la DRFCP (formations spécifiques aux CFA-CFPPA, couverture des frais des agents sur budget des EPL) ;
 - l'ouverture des procédures d'accès à la formation individuelle au public de l'enseignement agricole privé (notamment le CPF) a engendré une charge supplémentaire envers ce public, contenant non seulement l'étude des dossiers individuels déposés, mais également des sollicitations plus larges de la part de ces structures pour des conseils et des explications concernant les modalités d'accès à la formation professionnelle ;
 - les procédures d'accompagnement spécifiques des agents en procédure de reclassement, ou en retours de congés longue maladie augmente le nombre de dossiers individuels à prendre en compte dans les dépenses spécifiques, notamment de bilans de compétences et/ou de formations individuelles payantes.

Concernant l'exercice des activités, et en particulier l'organisation et l'accès aux formations, les difficultés liées au contexte régional restent d'actualité, notamment des temps et coûts de déplacement importants, malgré une adaptation en 2019 des procédures de remboursement. Les difficultés liées aux choix des lieux de formation peuvent également avoir des incidences sur les stagiaires : la nécessité d'avoir des lieux de formations centralisés

¹ Source : chiffres SG (extractions SALSA et ODISSEE) et SRFD – DRAAF Nouvelle-Aquitaine – les chiffres pour 2020 incluent les agents publics de l'enseignement agricole privé qui étaient exclus du décompte jusqu'au DRF 2019

2. État des lieux emplois/ compétences /effectifs

a) Effectifs 2019²

1. Au niveau régional

Nombres d'agents MAA	DRAAF (dont FAM)	DDT.M	DD.CS.PP	EPLFPA ³	Enseignement privé	Total (hors BSA)	ACB ⁴
P215	259	388				647	1500
P206	75		638			713	
P143				1600	403	2003	
Total	334	388	638	1600	403	3363	1500

Sur l'année 2019, la diminution du nombre d'agents est concentrée sur la DRAAF (P215). Les effectifs DDT.M restent stables par rapport à 2018 et les effectifs DD.CS.PP sont en hausse.

Comme en 2017, la communauté de travail poursuit sa phase de vieillissement avec un accroissement du taux de départ en retraite depuis 2014 et qui devrait s'intensifier jusqu'à 2020 et rester élevé au moins jusqu'à 2025 pour l'ensemble des personnels non-enseignants, et ce dans toutes les structures.⁵

2. Composition de la délégation régionale à la formation continue en 2019

Nombre d'agents en 2019	Nombre d'agents	ETP dédiés FormCo		ETPt ⁶	
		DRFCP	RLF	DRFCP	RLF
Catégorie A	2	1,9 ⁷	0,1	1,6	0,1
Catégorie B	2	1,8	0,2	1,8	0,2
Catégorie C	1	1	0	0,6	0
Total	5	4,7	0,3	4	0,3

b) Prévisions pour 2020

1. Au niveau régional

Le vieillissement de la communauté de travail et la hausse des départs en retraite se poursuivent. A cela s'ajoute désormais les politiques facilitant le départ volontaire des agents, qui vont accentuer l'effet de pertes de compétences.

La mutualisation des SG au niveau des départements va également avoir un effet sur les effectifs, entraînant sûrement des mobilités interministérielles et une réduction des postes. Les effectifs du BOP 215 dans les DDT.M et DD.CS.PP devraient être affectés.

2 Extractions Salsa et ODISSEE – Octobre 2019 pour les agents DRAAF / DDT.M et DD.CS.PP

3 Titulaires + ACE (Agents Contractuels d'État) – chiffres SRFD – Octobre 2019

4 Agents Contractuels sur Budget, nombre évalué de façon approximative d'après une consultation des EPL

5 la moyenne d'âge des agents (hors enseignants) sur la région était de 49,9 ans au 1^{er} janvier 2017

6 estimation des EPTt sur l'année 2019 complète

7 1,9 ETP au 1^{er} janvier 2019, 1,7 ETP à la date de rédaction du DRF

2. Composition de la délégation régionale à la formation continue estimée au 1^{er} janvier 2020

Nombre d'agents en 2019	Nombre d'agents	ETP dédiés FormCo	
		DRFCP	RLF
Catégorie A	2	1,6	0,2
Catégorie B	2	1,7	0,3
Catégorie C	1	1	0
Total	5	4,3	0,5

Éléments de contexte :

- la baisse de 0,2 ETP entre 2019 et 2020 correspond au passage à temps partiel du délégué régional ;
- un agent (de catégorie C) cumule actuellement des absences répétées en raison de son état de santé, un congé pour longue maladie est en cours de demande. Le secrétaire général, dans le cadre de la résorption du sur effectif en fonction support, s'est engagé à ne pas remplacer cet agent (seul agent de la DRFCP sur le site de Poitiers) lors de son départ en retraite ;
- un agent (de catégorie B) partira en retraite au cours du premier semestre 2021.

II. Bilan des actions menées en 2019

De façon générale, les objectifs de formation formalisés dans le DRF 2019 n'ont pas été atteints, et ce pour plusieurs raisons :

- le budget alloué à la DRFCP Nouvelle-Aquitaine pour 2019 n'a pas atteint le budget prévisionnel demandé dans le DRF ;
- le budget lié aux frais de déplacement des agents a largement augmenté (+35 % au 24 septembre 2019), dépassant dès septembre 2019 le budget estimé au DRF 2019, et diminuant d'autant le budget disponible pour financer les interventions des formateurs.

1. Priorités nationales déclinées en région

a) Les formations « métiers » du ministère

1. La sécurité et la gestion de crise dans les établissements

La DRFCP a mis en place un dispositif de formations sur site pour les EPL, à l'initiative des établissements. Plusieurs formations ont pu être déployées sur site concernant les dispositifs de sécurité et de gestion de crise, et notamment :

- la gestion des intrusions
- la formation de sauveteurs (SST, PSC 1)
- la manipulation des extincteurs
- la prévention des RPS (Travailler ensemble, communiquer, gérer les conflits)

La DRFCP a également poursuivi la professionnalisation d'un réseau de formateurs SST au sein des EPL.

2. L'accompagnement et le soutien des acteurs économiques pour faciliter les dynamiques locales

Peu de formations prévues dans cette priorité ont finalement été déployées en 2019, pour diverses raisons :

- les remontées de besoins exprimées par les structures ne faisaient pas état de demandes dans ces domaines ;
- certains besoins étaient déjà couverts par le déploiement de formations nationales, ou par des formations portées par les CVRH ou la PFRH.

3. La prévention des TMS en abattoirs

La DRFCP a tout d'abord communiqué auprès des DD.CS.PP sur la formation nationale à distance sur les TMS en abattoir.

En plus de cette action, des formations à l'affûtage des outils de coupe ont été proposées. Leur déploiement a cependant été difficile en raison d'un manque d'inscriptions qui a causé un report de formations et de nombreuses relances pour permettre aux agents de participer.

Faute de sollicitations sur le sujet de la part des DD.CS.PP et en raison des priorisations et de l'organisation de la DRFCP en cours d'année 2019, aucune autre formation n'a été proposée sur cette thématique.

b) Les « formations transverses » colorées agriculture

1. L'obtention et le déploiement du double label Egalité-Diversité

La DRFCP a déployé plusieurs formations en lien direct avec ce projet :

- Comprendre les différentes formes de discriminations
- Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires
- Éthique et déontologie des professeurs

Les formations prévues concernant les entretiens professionnels ont été déployées en début d'année 2019 par le CVRH, les agents MAA ont été invités à y participer.

Une formation d'une demi-journée à destination du CODIR de la DRAAF est programmée en octobre 2019, en accord avec le programme de déploiement national.

2. Le déploiement des formations Chorus et RenoIRH

En Nouvelle-Aquitaine, le déploiement des formations Chorus est géré par le CVRH qui a proposé des sessions ouvertes aux agents MAA sur les modules suivants :

- Fondamentaux Chorus et fondamentaux de la dépense publique
- Chorus restitutions budgétaires et restitutions dépense
- Chorus formulaires

Concernant RenoIRH, la DRFCP a déployé 13 sessions régionales de formations à l'outil, et 4 locales (DRAAF), répartis de la façon suivante :

- 7 sessions pour les DDI
- 6 sessions pour les EPLEFPA
- 4 sessions allégées spécifiques DRAAF adressées aux agents du SRFD, du SRISET et du SG (unité RBOP)

2. Priorités régionales

a) L'accueil des apprenants en difficulté dans les établissements d'enseignement

Cette thématique est une priorité régionale depuis le DRF 2018 et le restera en 2020. Durant l'année 2019, les formations suivantes ont pu être proposées sur cette thématique :

- Prendre en charge les apprenants en situation de handicap
- Mise en place d'une aide humaine

Des formations spécifiques aux différents types de handicap devaient être mis en œuvre en fin d'année 2019 et n'ont pas pu être programmées faute de budget, elles seront prioritaires sur le plan de formation 2020.

b) La gestion de crise et la communication

Les actions suivantes ont abordé cette problématique durant l'année 2019 :

- Gestion de crise et communication en situation de crise
- Gestion d'une intrusion en EPL
- Annoncer un diagnostic défavorable

- La communication non violente
- Gérer les conflits et l'agressivité
- Repérer les personnes en situation de fragilité
- Savoir gérer son stress
- Communiquer efficacement par courriel

Ce déploiement est conforme aux prévisions du DRF 2019, cette priorité régionale a pu être déployée de façon satisfaisante par rapport aux objectifs fixés.

c) Agroécologie, méthodes agricoles innovantes, expérimentales, alternatives ou en rupture

La DRFCP n'a malheureusement pas eu le temps d'établir les cahiers des charges et de contacter les intervenants pour ces formations. Nous nous sommes contentés d'autoriser prioritairement les déplacements des agents souhaitant accéder à des formations de ce type à titre individuel et avons financé des inscriptions à des formations hors PRF – PNF pour les agents motivés, à titres individuels.

3. Bilan quantitatif de l'offre de formation

La multiplication des outils de saisie de l'offre de formation (SAFO, EPICEA, SAFIRE) rend compliquée l'évaluation quantitative de la formation.

Au 1^{er} octobre 2019, le bilan de l'activité de formation de la DRFCP pour 2019, non-définitif et non-fiabilisé, est le suivant :

Critère	Réalisation 2018	État au 1 ^{er} octobre 2019 ⁸	Estimations 2019
Sessions de formations réalisées	197	137	192
Jours de formations réalisés	307,5	216	302
Sessions annulées	24	18	18
Nombre d'agents formés⁹	2304	1669,5	2340
→ Par catégorie :			
– A	1184	805	
– B	804	426	
– C	235	257	
→ Par statut :			
– Titulaires	1601	989	
– Contractuels	558	456	
→ Par genre			
– Hommes	935	574	
– Femmes	1404	1102	
Nombre de jours stagiaires	3449,5	2362,5	3310

Ne sont comptabilisées ici que les sessions de formations ouvertes au PRF.

Les formations du PLF DRAAF et les accompagnements individuels (voir partie V) sont exclus.

8 Les formations comptabilisées à cette date sont les formations entièrement clôturées du point de vue logistique et administratif. Certaines formations déjà réalisées ne sont donc pas encore comptabilisées.

9 Nombre total d'agents ayant participé à des formations, un agent ayant participé à plusieurs formations est compté plusieurs fois. Le détail par catégories, statuts et genres peut être approximatif.

III. Plan prévisionnel des actions à mener en 2020

1. Au titre des labels égalité diversité

La DRFCP fera une priorité du déploiement des formations liées à la labellisation égalité – diversité, en accord avec le plan national.

Des formations complémentaires pourront être déployées au niveau régional pour compléter l'offre, en particulier en cas d'identifications de besoins territoriaux spécifiques.

2. Priorités régionales

a) L'accueil des apprenants en difficulté dans les établissements d'enseignement

Cette priorité reste d'actualité pour le plan de formation 2020, en particulier en raison des objectifs non atteints sur le plan 2019. Il est ainsi prévu des formations sur les thèmes suivants :

- la gestion des AESH / AVS (ou de leur absence) lors des séquences pédagogiques ;
- la professionnalisation des AESH / AVS (les formations pourront être ouvertes aux autres personnels selon les places disponibles) :
 - connaissance des différents types de handicaps,
 - connaissance des outils permettant aux apprenants de compenser le handicap,
 - acquisition des méthodes d'accompagnement et de communication avec les apprenants en situation de handicap ;

Les initiatives locales des EPLEFPA seront également accompagnées pour permettre une intervention au plus proche des problématiques locales.

b) La gestion des crises et la communication

Cette thématique, déjà valorisée en 2019, reste d'actualité en 2020, qu'elles soient liées au bien-être animal, à la gestion des calamités, aux risques sanitaires ou au versement des aides agricoles. Les formations déjà proposées en 2019 pourront être renouvelées en fonction des besoins, ou approfondies par des modules spécifiques, notamment sur la communication envers les médias qui n'a pas été traitée en 2019.

Les problématiques liées à la tuberculose bovine ou à la peste porcine africaine feront l'objet d'une attention particulière, ainsi que l'ensemble des communications dans les situations d'inspection ou de contrôle.

c) L'accompagnement individualisé et l'accès à la formation

En raison du contexte de réorganisation de la fonction publique, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement individualisé des agents. Les budgets attribués aux bilans de compétences ou au CPF seront abondés en ce sens.

De même, la DRFCP, avec l'aide des autres missions d'appui, pourra intervenir auprès des agents, à titre individuel et collectif, pour présenter les modalités possibles d'accompagnement et de formation.

d) L'accompagnement de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour les CFA-CFPPA

En lien avec le plan d'accompagnement national et en partenariat avec le SFRD, la DRFCP sera particulièrement attentive aux besoins de formations liés à la performance et à la compétitivité des CFA et des CFPPA dans ce nouveau contexte d'activité.

Il est d'ores et déjà prévu une participation à un appel d'offre régional porté par le réseau RÉANA¹⁰ pour le développement du numérique et l'accompagnement des centres dans la digitalisation de leur offre de formation.

10 RÉANA : Réseau de l'Enseignement Agricole Nouvelle-Aquitaine

IV. Contexte interministériel en région

1. Conventions avec des partenaires

Comme l'année 2018, l'année 2019 n'a pas permis de formaliser de convention ou de partenariat. Malgré une volonté de rapprochement, seules des collaborations ponctuelles sur certaines thématiques ont pu être mises en place :

- Avec les DAFPEN¹¹ et les DSDEN¹², le dialogue est difficile du fait de la multiplicité des interlocuteurs et de l'impossibilité de mener des négociations harmonisées au niveau régional. Le rapprochement prévu des 3 rectorats de la région, que nous espérons, n'a finalement pas eu lieu.
 - En lien avec l'accord-cadre national sur la formation des AESH¹³, certains départements ont pu ouvrir leurs formations à nos AESH, mais les possibilités d'accès restent très hétérogène sur l'ensemble du territoire.
 - L'accès aux offres du PAF¹⁴ par les enseignants des EPLEFPA reste possible mais sur des procédures et des conditions d'accès très différentes en fonction du responsable académique.
 - Concernant la réforme du baccalauréat qui a eu une grande importance en 2019, seule l'intervention des inspecteurs nous a permis de faire bénéficier nos agents des formations du rectorat. Sans leurs interventions, nous avons au mieux une fin de non-recevoir, au pire un refus de principe.
- Avec le réseau des CFPPA de Nouvelle-Aquitaine, le fonctionnement est en train de se mettre en place mais a dû prendre du retard en raison de la réorganisation de ce réseau pour répondre aux objectifs de compétitivité induits par la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il pourra être sollicité dans le cadre de formations spécifiques (CACES pour les enseignants, découverte du monde agricole pour les nouveaux agents en SEA ...).
- Une collaboration avec Bordeaux Sciences Agro a été mise en place, tel que prévu au DRF 2019, permettant le déploiement d'un large projet de formation au logiciel de statistiques R pour les enseignants. Ce projet a eu un succès au niveau national puisque des enseignants venus de l'ensemble du territoire national ont pu en bénéficier.
- Sur les sites de Poitiers et Limoges, la DRAAF et la DREAL (et la DDT87) occupant des locaux communs, certains projets de formation liés à la sécurité ou au bâtiment sont toujours menés conjointement.

Faute de temps, le projet de rapprochement avec les universités et le CNED pour faciliter l'accès aux agents à des formations linguistiques n'a pas pu être mené. Cet objectif reste d'actualité pour 2020 et pourra être mené en fonction du temps disponible.

De la même façon, la DRFCP va se rapprocher des organismes publics de gestion des handicaps (MDPH¹⁵, CRA¹⁶ ...) afin de mettre en place un plan de formation spécifique pour les AESH (en application de la première priorité régionale).

11 DAFPEN : Délégation académique à la formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

12 DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

13 AESH : Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

14 PAF : Plan Académique de Formation

15 MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

16 CRA : Centres de Ressources Autisme

2. Relation avec la PFRH

La PFRH a subi en 2019 une forte modification de ses effectifs et a été fortement réduite pendant un long moment. De fait, la collaboration est de plus en plus légère, en raison du manque de disponibilité des interlocuteurs. L'interministérialité était jusqu'à début 2019 portée par l'impulsion commune de la DRFCP et de la MGPI¹⁷ de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'équipe de la MGPI a également subi une réduction d'effectifs, réduisant l'équipe de moitié au niveau du pilotage et rendant les interactions plus compliquées, là encore faute de disponibilité. Les équipes tentent cependant de conserver les mutualisations existantes :

- Le recensement des besoins transverse est mené de façon conjointe et selon un formalisme et un calendrier commun par la PFRH et l'ensemble des acteurs régionaux de formation (DREAL, CVRH, DRAC, DRDJSCS, DRAAF, DIRECTTE). La DRAAF, la DREAL et le CVRH utilisent ce même calendrier et ce même formalisme pour la remontée des besoins métiers. L'analyse des besoins transverses est commune depuis 2018, mais elle ne permet pas, faute de disponibilité des interlocuteurs, d'avoir une coordination sur le déploiement des formations interministérielles.
- Depuis la création de la Nouvelle-Aquitaine, l'offre de formation transverse de la DRFCP est proposée sur SAFIRE dès que possible et tant que les candidatures interministérielles ne viennent pas bloquer la réponse à la demande ministérielle. La participation de la DRFCP au PRIF¹⁸ est en hausse en 2019 par rapport à 2018, en raison principalement d'une volonté de la DRFCP de développer l'offre de formation transverse, l'offre PFRH étant jugée insuffisante.
- Dans l'autre sens, l'ensemble des agents du MAA en Nouvelle-Aquitaine peuvent profiter des offres de formation disponibles sur SAFIRE. La DRFCP informe régulièrement les EPLEFPA et les agents DRAAF des offres disponibles sur SAFIRE. Le nombre de stagiaires du MAA participant à ces formations est en hausse constante depuis 2017.
- L'animation du réseau des RLF des DDI se fait depuis fin 2017 en collaboration avec la PFRH, en plus de la DREAL et du CVRH (voir la partie suivante).

3. Relation avec les CVRH

Dès la création de la Nouvelle-Aquitaine, une réflexion a été menée sur la collaboration entre la DRAAF et la DREAL, et par extension le CVRH de Tours, qui a été désigné comme centre de référence pour la Nouvelle-Aquitaine. Depuis la fin de l'année 2016, cette collaboration a été mise en place selon différentes modalités :

- L'animation du réseau des RLF des DDI est mutualisée avec la DREAL et le CVRH depuis mars 2017, la PFRH y est également associée depuis septembre 2017.
- Le recensement des besoins de formations est réalisé par un outil commun et sur un calendrier commun avec la DREAL depuis 2016, et avec la PFRH depuis 2017.
- L'ensemble des formations déployées par la DRFCP est accessible aux agents de l'environnement dans la limite des places disponibles (avec une priorité donnée aux agents du MAA), et réciproquement pour les formations déployées par le CVRH.

Pour 2020, plusieurs thématiques de formation seront déployées conjointement avec le CVRH, de façon identique à 2019 :

- Formation aux entretiens professionnels
- Formations aux SIG et à qGIS
- Formations Chorus

¹⁷ MGPI : Missions Gouvernance, Performance, Innovation

¹⁸ PRIF : Plan Régional Interministériel de Formation

À cette liste va s'ajouter en 2020 la formation « La relation individuelle et collective du manager dans l'organisation », suite à la mutualisation de cette formation entre le MAA et le MTES.

4. Nombre de formations ouvertes en ORAS ou OCT

En 2019, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine aura proposé sur la plate-forme SAFIRE 5 formations différentes pour un total de 10 sessions, toutes en ORAS¹⁹. La hausse du nombre de formations proposées sur la plate-forme SAFIRE par rapport à 2018 est conforme à la stratégie évoquée dans le DRF 2019. Ces sessions ont un eu succès considérable, certaines recueillant jusqu'à 3 fois plus de candidatures que de places offertes.

Au total sur l'année 2019, nous aurons accueilli 63 agents issus de l'interministériel sur nos formations ouvertes en ORAS (chiffre prévisionnel au 8 octobre 2019).

Il est cependant à noter que l'outil SAFIRE souffre de dysfonctionnements fréquents depuis la rentrée scolaire 2019, dont l'impossibilité d'effectuer les relances pour obtenir les validations des supérieurs hiérarchiques ou des référents formations, ainsi que l'envoi de messages aux stagiaires (dont invitations et attestations de stages). L'outil ne semble plus disposer de contrat de maintenance, rendant la correction de ces dysfonctionnements impossibles et générant des difficultés supplémentaires dans l'activité de la PFRH, ainsi que de tous les services utilisant l'outil (dont la DRFCP).

En conséquence, et jusqu'à une amélioration de la situation, la DRFCP Nouvelle-Aquitaine ne déploiera plus de formations via le site SAFIRE.

19 ORAS : Offre Réciproque et Anticipée des Stages

V. Accompagnements individuels et mise en place du CPF

1. Les accompagnements individuels 2019 hors CPF

Nous avons mis en place en Nouvelle-Aquitaine une procédure spécifique pour la gestion des demandes de formations hors PRF. La procédure distingue les demandes de bilans de compétences, les demandes individuelles et demandes collectives, ainsi que les demandes ne nécessitant qu'une prise en charge de frais de déplacements uniquement.

Le bilan présenté ici est estimatif, la dernière commission de l'année n'ayant pas encore eu lieu. Les demandes ne comportant que des frais de déplacement ne sont pas incluses dans ce bilan.

a) Bilan chiffré

Bilan	Accords	Refus
Demandes individuelles avec frais de formation	21	5
Demandes collectives sur site	13	4
Demandes de bilans de compétences	6	3
Montant des demandes financées	41 379,35 €	

Il est à noter que le bilan présenté ici n'est pas définitif puisque la dernière commission de l'année n'est pas encore passée. Par rapport au montant des demandes financées, 11 000 € ne sont pas encore définitivement validées.

b) Bilan qualitatif

Comme prévu dans le DRF 2019, les demandes individuelles ou collectives hors PRF ont augmenté par rapport à 2018, et on peut anticiper que cette progression se poursuivra en 2020.

De la même façon qu'en 2018, on retrouve une majorité de formations techniques dans des domaines très spécialisés (production de houblon en agriculture biologique, certification qualité, plantes aromatiques et médicinales...), ainsi qu'une majorité de dossiers d'enseignants. Les formations collectives liées aux domaines de priorité régionale (en particulier la sécurité des personnes dans les EPL) ont également été plébiscitées.

Les motifs de refus ont été les suivants :

- 3 dossiers incomplets
- 6 dossiers non éligibles (agents sur budget ou demande redondante avec une formation déjà existante au PRF)
- 3 dossiers non prioritaires refusés faute de disponibilité budgétaire

2. Le compte personnel de formation en 2019

a) Bilan chiffré

Bilan	Nombres	Observations
Nombre de demandes de CPF déposées		
→ Demandes au fil de l'eau	3	
– Dossiers acceptés	3	→ 1 formation PNF
– Dossiers refusés	0	→ 1 stage en entreprise → 1 préparation concours individuelle
→ Dossiers déposés en commission	20	
– Nombre de dossiers acceptés	7	9 dossiers doivent passer en commission d'octobre pour un montant total demandé de 18 613 €. A priori, deux ne sont pas éligibles, le montant total finançable s'élèverait alors à 14 389 €.
• Montant des demandes CPF acceptées	14 975 €	
• Dossiers catégorie C	3	
• Concours	0	
– Nombre de dossiers refusés	4	→ 1 projet accepté après requalification en T1 → 1 projet refusé après priorisation, concernait un agent de l'enseignement agricole privé
• Requalifiés en T1	1	
• Dossier incomplet / projet mal défini	2	
• Projet refusé	1	
Nombre d'heures CPF utilisées	847	

b) Bilan qualitatif

Pour une grande majorité des dossiers déposés, les agents et leur structure se sont auparavant renseignés sur le CPF, les modalités pour y faire appel et sur l'adéquation entre leur projet et la modalité de financement.

La définition du projet d'évolution professionnelle est encore floue dans l'esprit des agents et des responsables des structures (y compris les responsables locaux de formation). Sans prise de contact préalable, les dossiers sont souvent mal formulés ou incomplets, voire orientés vers une modalité de formation inadaptée (il y a en particulier une confusion entre l'évolution professionnelle de l'agent et le développement de ses missions sur son poste actuel).

Après une phase de conseil et d'explications, la plupart des agents conseillés sont beaucoup plus précis dans leurs demandes, tant dans la forme choisie que dans leur argumentaire. Les demandes « farfelues » sont de ce fait très souvent éliminées avant même le dépôt de la demande de formation.



DRAAF / DRFCP Nouvelle-Aquitaine

22 rue des Pénitents Blancs – CS 13 916 – 87 039 LIMOGES Cedex 1

<https://formco.agriculture.gouv.fr/>